



Conseil économique et social

Distr. générale
28 juin 2024
Français
Original : anglais

Session de 2024

27 juillet 2023-24 juillet 2024

Compte rendu analytique de la 23^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 24 juin 2024, à 10 heures

Coprésidence : M. Ladeb (Vice-Président) (Tunisie)

Coprésidence : M. Šimonović (Vice-Président) (Croatie)

Sommaire

Point 12 de l'ordre du jour : Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions (*suite*)

- e) Programme à long terme d'aide à Haïti (*suite*)
- f) Pays d'Afrique sortant d'un conflit
- g) Développement durable au Sahel

Table ronde sur le thème : « Des solutions durables pour les personnes déplacées »

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



En l'absence de M^{me} Narváez Ojeda (Chili), M. Ladeb (Tunisie) et M. Šimonović (Croatie), Vice-Présidents, prennent la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 12 de l'ordre du jour : Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions (suite)

e) Programme à long terme d'aide à Haïti (suite)
(E/2024/7)

f) Pays d'Afrique sortant d'un conflit

g) Développement durable au Sahel

1. **M. Ladeb** (Vice-Président) indique que la réunion a pour thème général : « Passage de la phase des secours aux activités de développement : mesures porteuses de changement visant à renforcer la résilience, à promouvoir des solutions durables et à remédier aux problèmes et aux lacunes au profit des plus vulnérables dans les situations de crise ».

2. Le monde fait face à un nombre sans précédent de déplacements internes, qui ont doublé ces dix dernières années et sont en grande partie imputables à des conflits et aux changements climatiques. Les déplacements se prolongeant de plus en plus, des solutions doivent être trouvées pour aider les personnes dans le besoin et faciliter leur passage de la phase des secours à celle du développement.

3. Il y a exactement deux ans, le Secrétaire général a lancé son Programme d'action sur les déplacements internes, qui fait suite au rapport du Groupe de haut niveau chargé de la question des déplacements internes et poursuit trois objectifs principaux : aider les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays à trouver des solutions à leur situation ; empêcher de nouveaux déplacements ; et faire en sorte que les personnes déplacées reçoivent une protection et une assistance efficaces. Atteindre ces objectifs ne sera pas chose aisée et exigera de l'ensemble du système des Nations Unies qu'il redouble d'efforts, en étroite collaboration avec les États Membres, la société civile et les autres acteurs. Le Programme d'action énonce une série d'engagements pour les entités des Nations Unies, qui sont tous étroitement liés à Notre Programme commun et à l'appel à l'action du Secrétaire général en faveur des droits humains.

4. Il faut maintenant aller encore plus loin et s'attaquer aux causes profondes des déplacements, en apportant une aide aux pays et aux populations victimes de catastrophes récurrentes et de conflits prolongés, afin de passer de la phase des secours à celle d'un développement durable, résilient et intelligent face au

climat. Si les interventions humanitaires sont indispensables pour sauver des vies à court terme, l'objectif principal doit être de préparer solidement le terrain à un développement durable.

5. Les partenaires participant à la présente réunion, notamment les entités des Nations Unies, les organisations humanitaires et de développement et les organisations non gouvernementales, peuvent contribuer à faire de cette vision une réalité. Les discussions se déroulant ici permettront de mettre en évidence les actions à mener pour promouvoir une collaboration et une complémentarité plus étroites entre les initiatives d'aide humanitaire, de développement et de paix, afin d'améliorer réellement la vie et les moyens de subsistance des populations et de progresser sur la voie du développement durable. Au cours des délibérations du Conseil seront également présentés des exemples d'actions conjointes pouvant être engagées par les acteurs du développement, de la consolidation de la paix et de l'aide humanitaire avec pour objectif commun de réduire les besoins, la vulnérabilité et les risques. La coordination entre les gouvernements, les populations locales et les acteurs de l'aide humanitaire et du développement, entre autres, sera essentielle dans ce contexte. On ne peut continuer à faire comme si de rien n'était et risquer d'abandonner des millions de personnes aux prises avec des crises prolongées et de profondes souffrances.

6. **M. Šimonović** (Vice-Président) dit que la réunion offre l'occasion non seulement de déterminer les moyens de collaborer pour fournir une aide humanitaire immédiate à ceux qui en ont le plus besoin, mais aussi d'envisager des solutions à moyen et à long terme, y compris par l'innovation et les partenariats. Il est particulièrement préoccupant qu'elle ait pour toile de fond des crises humanitaires de plus en plus intenses, complexes et prolongées.

7. Les crises prolongées, provoquées notamment par les conflits armés, la violence, la crise climatique et les inégalités, continuent de priver trop de personnes de leur vie et de leur dignité. Un trop grand nombre de pays ont vu leurs progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable anéantis par les conflits. Des millions de personnes ont été plongées dans l'extrême pauvreté et des souffrances inimaginables. Il faut donc redoubler d'efforts pour promouvoir la résilience et les solutions durables.

8. Les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays représentent un défi à la fois pour les gouvernements et pour le tissu social. Selon l'Observatoire des situations de déplacement interne, on comptabilisait 75,9 millions de personnes déplacées à la

fin de 2023, ce qui constituait un nouveau record regrettable.

9. Les discussions en cours permettront d'expliquer comment les déplacements peuvent être à la fois une cause et un effet des conflits, ce qui aggrave et exacerbe les risques et la vulnérabilité. Il y a lieu d'étudier les moyens de prévenir ces déplacements et d'élaborer des solutions durables qui bénéficient aux personnes déplacées, à leurs communautés et à leurs pays. Dans cette optique, il faut avant tout veiller à adapter les efforts d'aide humanitaire, de développement et de paix afin de se hisser à la hauteur des enjeux. Les actions et les investissements qui contribuent à promouvoir une meilleure prévention, des solutions durables et un redressement rapide doivent également être pris en considération. En outre, davantage doit être fait pour renforcer la résilience, notamment par des mesures proactives destinées à réduire les pertes humaines et à atténuer autant que possible les tensions sociales. Ce n'est que grâce à de telles actions que le développement durable pourra progresser et que les acquis du développement pourront être préservés dans les pays et les communautés touchés par des crises humanitaires, qui sont trop souvent ceux qui sont les plus défavorisés.

10. **M. Rattray** (Directeur de cabinet du Secrétaire général), prononçant l'allocution liminaire, déclare que tout être humain, quelle que soit sa situation, devrait pouvoir vivre dans la dignité et la sécurité. Mais les conflits, les changements climatiques, les chocs économiques et les atteintes aux droits humains éloignent des dizaines de millions de personnes de la réalisation des objectifs de développement durable, du progrès social, de l'amélioration des conditions de vie et de l'exercice des droits humains inscrits dans la Charte des Nations Unies. Les déplacements forcés constituent l'une des menaces les plus graves pesant sur le développement durable et amènent trop souvent le système humanitaire au bord de la rupture.

11. Le nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays en raison de conflits et de violences ou de catastrophes n'a jamais été aussi élevé. Les personnes déplacées, dont la majorité sont des femmes et des enfants, se retrouvent totalement démunies et coupées de leurs relations sociales et de leurs moyens de subsistance et ont du mal à accéder à un logement sûr et aux services de base. Des millions de personnes restent déplacées pendant des années, voire des décennies pour certaines. Elles sont confrontées à des niveaux élevés d'insécurité alimentaire, d'exclusion sociale et de discrimination. Dans le monde, un enfant sur cinq vit dans une zone de conflit ou a fui une telle zone. Ils sont ainsi des millions à avoir perdu l'accès à l'éducation et à se trouver privés de l'environnement scolaire

protecteur pendant des périodes prolongées. Des millions de femmes et d'enfants perdent également l'accès aux soins de santé et sont exposés à des risques accrus de maladies.

12. Les déplacements exposent les personnes, en particulier les plus vulnérables, à des risques extrêmes, y compris les violences et l'exploitation sexuelles, qui les forcent souvent à recourir à des mécanismes d'adaptation préjudiciables. Les déplacements peuvent également avoir de graves répercussions sur les communautés locales, mettant à rude épreuve les services locaux et accélérant l'urbanisation non planifiée. Bien que les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays aient été identifiées dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 comme l'un des groupes risquant le plus d'être laissés pour compte, leurs problèmes sont souvent insuffisamment pris en compte dans la formulation et la mise en œuvre des plans de développement nationaux et locaux, ainsi que dans les efforts de financement du développement. En outre, les financements destinés à remédier aux causes profondes et aux incidences des déplacements arrivent souvent trop tard. Lorsque ces financements arrivent, ils sont généralement insuffisants, imprévisibles et mal ciblés.

13. Face à ces défis, le Secrétaire général a lancé en 2022 son Programme d'action sur les déplacements internes, par lequel l'Organisation des Nations Unies s'engage à collaborer étroitement avec un large éventail de parties prenantes pour prévenir de nouvelles crises de déplacement, améliorer la protection et l'assistance aux personnes déplacées et les aider à trouver des solutions durables. Ces deux dernières années, les pouvoirs publics, les entités des Nations Unies et les partenaires ont collaboré pour promouvoir des solutions de développement mises en œuvre sous la direction des gouvernements et mobiliser davantage d'investissements. Ces efforts contribueront à préparer le terrain à l'application de solutions dès le début d'une crise de déplacement, facilitant ainsi la transition de la phase des secours à celle du développement.

14. La présente réunion est l'occasion de faire le point sur la situation et de débattre des domaines critiques qui nécessiteront une attention collective à l'avenir. Les principaux aspects dont il faudra se préoccuper concernent la nécessité de s'attaquer aux causes profondes des déplacements internes, de promouvoir des solutions appuyées par les gouvernements et de renforcer les actions de prévention, de protection et de réponse humanitaire en faveur de celles et ceux dont les vies ont été dévastées. Une telle approche contribuera grandement à la mise en œuvre du Programme 2030 et à

la réalisation de sa promesse de ne laisser personne de côté.

Table ronde sur le thème : « Des solutions durables pour les personnes déplacées »

15. **M^{me} Tobón Yagarí** (Directrice de l'Unité d'aide aux victimes de la Colombie), intervenant en visioconférence, indique que l'Unité d'aide aux victimes qu'elle dirige œuvre sans relâche dans le pays pour élaborer et mettre en œuvre des politiques publiques qui garantissent les droits des victimes, notamment en encourageant des mesures institutionnelles prenant en compte les droits des victimes de manière globale et en s'appuyant sur les travaux de la Cour constitutionnelle. Le Gouvernement colombien s'emploie également à trouver des solutions durables au problème des déplacements forcés dans le cadre de son plan de développement national, étant donné que 80 % des personnes déplacées vivent dans la pauvreté. La recherche de solutions durables au problème des déplacements internes constitue donc une initiative bienvenue qui devrait permettre aux victimes de déplacements forcés de s'intégrer, de rentrer chez elles ou de se réinstaller de manière durable.

16. **M. Popowski** (Directeur général de la Direction générale de la protection civile et des opérations d'aide humanitaire européennes de la Commission européenne), intervenant, considère que les déplacements internes constituent un enjeu humanitaire et de développement qui représente une menace pour la paix et la stabilité. Ces déplacements ont un impact considérable sur les individus et les communautés. Lorsque des personnes sont déplacées et se retrouvent dans des situations où les risques et la vulnérabilité sont accrus, elles ont besoin d'être protégées et d'avoir accès aux services sociaux de base. Il y a donc lieu de privilégier une approche plus globale, qui mette en avant le lien entre l'aide humanitaire, le développement et la sécurité. Dans cette optique, la Commission européenne continue de soutenir les travaux du Groupe de haut niveau chargé de la question des déplacements internes et souhaite faire avancer les objectifs du Programme d'action du Secrétaire général sur les déplacements internes.

17. Bien que l'Union européenne soit l'un des principaux donateurs dans les situations de déplacement forcé, y compris les déplacements internes, la majeure partie de son budget humanitaire est toujours axée sur les secteurs traditionnels, tels que l'hébergement, la protection, l'alimentation, l'éducation et les soins de santé. Une plus grande complémentarité doit donc être assurée avec les travaux des acteurs du développement et de la paix. Le défi commun est de faire en sorte que

l'approche privilégiant le lien entre l'aide humanitaire, le développement et la paix soit appliquée dans l'ensemble du système des Nations Unies et en dehors de celui-ci.

18. **M. Piper** (Sous-Secrétaire général, Conseiller spécial pour les solutions à apporter à la question des déplacements internes), intervenant, souligne qu'une approche beaucoup plus cohérente est nécessaire pour gérer efficacement le problème des déplacements internes, même si, grâce au Programme d'action du Secrétaire général, adopté il y a deux ans, des progrès significatifs ont été accomplis dans la manière dont le monde répond à ce problème.

19. Les progrès les plus importants concernent incontestablement l'appropriation et la gestion par les gouvernements des solutions à apporter aux déplacements internes. Une mobilisation politique commence de se manifester : une douzaine de gouvernements ont élaboré une nouvelle génération de stratégies nationales prévoyant des solutions visant directement à permettre aux personnes déplacées de sortir de leur situation de déplacement, en tirant parti des atouts de l'État en matière de développement. Par exemple, les Gouvernements du Nigéria, de l'Iraq, de la Somalie, de la Colombie, de l'Éthiopie et de la Libye se sont engagés à faire en sorte qu'une « piste de solution » soit offerte à plus de 8,5 millions de personnes déplacées et de rapatriés récents ces trois ou quatre prochaines années, l'objectif de 10 millions de personnes étant à portée de main. Les gouvernements en question ont également pris des engagements financiers. Les progrès les plus notables concernant le Programme d'action ont donc été réalisés par les gouvernements eux-mêmes.

20. Au-delà de l'aide humanitaire essentielle, l'Organisation des Nations Unies est tenue, aux termes du Programme d'action, de mettre à profit ses atouts en matière de développement et de consolidation de la paix. Parmi les progrès importants réalisés à cet égard figure la création d'un nouveau Fonds pour les solutions à apporter à la question des déplacements internes, qui fournira un financement souple aux équipes de pays des Nations Unies aux fins du renforcement des capacités des gouvernements aux niveaux national et local, de la consolidation des données et de l'expérimentation de nouvelles approches. Grâce à un financement initial de la Suisse, de la Norvège et de l'Allemagne, le Fonds a déjà versé 15 millions de dollars à 10 pays et les résultats sont désormais visibles. Avec le soutien de la Norvège, de l'Union européenne, de la France, de la Suisse et du Royaume-Uni, un nouveau dispositif de conseillers en solutions a permis de placer des conseillers en solutions dans les bureaux des

coordonnatrices et des coordonnateurs résidents afin de les aider dans leurs nouvelles fonctions de direction.

21. Il est évident, néanmoins, que de plus amples progrès seront nécessaires, non seulement pour prévenir de nouveaux déplacements, mais aussi pour résoudre les problèmes de gouvernance en suspens. Par exemple, le Groupe de haut niveau chargé de la question des déplacements internes a clairement indiqué qu'une approche ancrée presque exclusivement dans les secteurs de l'humanitaire et des droits humains était trop étroite. Si les coordonnatrices et les coordonnateurs résidents et les coordonnatrices et coordonnateurs des opérations humanitaires, en tant que dirigeants des équipes de pays des Nations Unies, peuvent tenter de rassembler toutes les pièces en mouvement dans une certaine mesure, leur tâche est beaucoup plus difficile si les États Membres empruntent des directions différentes au niveau mondial. Le Secrétaire général a donc proposé, dans son Programme d'action, la création d'un forum pour un dialogue permanent sur les déplacements internes aux niveaux régional et mondial. Un tel forum permettrait aux gouvernements de décrire les avancées enregistrées et les difficultés rencontrées et de faire part de leurs besoins et de leurs attentes et au système des Nations Unies et aux institutions financières internationales de rendre compte collectivement des progrès et des échecs. Il pourrait être constitué à partir du Groupe des Amis de la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes, mais, à ce jour, peu de progrès ont été accomplis dans ce sens.

22. Enfin, le défi le plus important qui reste à relever est celui du financement. Des investissements plus importants dans des domaines tels que les moyens de subsistance, l'éducation et la documentation permettraient d'apporter des solutions plus rapidement et plus facilement. Toutefois, pour passer à l'échelle supérieure, il faudrait trouver un moyen de lever des financements supplémentaires sous forme de dons. Consacrer 10 % de l'équivalent des dépenses humanitaires à des financements pour la recherche de solutions serait un objectif satisfaisant.

23. **M. Rajasingham** (Directeur de la Division de la coordination du Bureau de la coordination des affaires humanitaires), intervenant, fait savoir que le Comité permanent interorganisations a demandé que soit réalisée une étude indépendante pour évaluer la réponse humanitaire aux déplacements internes et a formulé des recommandations sur la manière d'améliorer l'efficacité de cette réponse, notamment en ce qui concerne l'établissement des conditions indispensables à des solutions durables. L'étude, qui a été finalisée en mars 2024, met en évidence la nécessité de faire plus et mieux et indique que l'Organisation des Nations Unies doit

agir plus rapidement, de façon moins dispersée et en prêtant davantage attention aux priorités et aux besoins particuliers des personnes déplacées. Elle doit également redoubler d'efforts pour aider les personnes déplacées à retrouver l'autosuffisance au lieu de contribuer à la dépendance à l'égard de l'aide humanitaire.

24. Certaines des lacunes mises en évidence dans l'étude tiennent à des dysfonctionnements dans les interventions humanitaires, en particulier la tendance à accorder trop de place à l'approvisionnement et pas assez aux besoins réels des populations touchées. Pour remédier aux défaillances plus générales des interventions humanitaires, deux initiatives de réforme ont été lancées en 2023 : dans la première, quatre pays – le Niger, les Philippines, le Soudan du Sud et la Colombie – expérimentent de nouveaux modèles de coordination et de réponse ancrés dans l'engagement communautaire et orientés vers les priorités des populations touchées ; la deuxième vise à alléger et simplifier les procédures lourdes caractérisant le cycle de programmation humanitaire. S'appuyant sur ces initiatives, l'étude du Comité permanent interorganisations offre une occasion importante d'améliorer la vie des personnes déplacées.

25. Dans le prolongement de son étude, le Comité permanent interorganisations est convenu de poursuivre cinq objectifs : a) faire en sorte que les organisations qui le constituent accordent une attention plus systématique aux situations de déplacement ; b) prendre des mesures systématiques pour que les personnes déplacées et les autres populations touchées reçoivent une attention centrale lors de la conception et de la mise en œuvre des réponses humanitaires ; c) rechercher des solutions durables aux déplacements dès les premières phases des interventions humanitaires, notamment en donnant la priorité aux interventions qui contribuent à l'autosuffisance des personnes déplacées et préparent le terrain à des solutions axées sur le développement, telles que les programmes d'aide à objectifs multiples en espèces ou l'accès aux documents d'état civil ; d) veiller à ce que les réponses humanitaires prennent davantage en compte les besoins spécifiques des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, notamment en ce qui concerne les risques en matière de protection auxquels elles sont particulièrement exposées ; et e) renforcer la mobilisation, l'autorité et la capacité des coordonnatrices et des coordonnateurs résidents et des coordonnatrices et coordonnateurs des opérations humanitaires afin de leur permettre de faire face à la problématique des personnes déplacées.

26. Le Comité permanent interorganisations est en train de finaliser une réponse de l'administration à

l'étude, dans laquelle seront précisées un large éventail de propositions d'action concrètes en vue de la réalisation des objectifs. Toutefois, comme pour les questions humanitaires plus générales, le Comité est convenu que les acteurs humanitaires ne pouvaient être qu'une partie de la solution. Pour que la réponse soit efficace et durable, il faut que les gouvernements des pays touchés s'approprient la recherche de solutions ; les acteurs du développement soient moins réticents à prendre des risques et à intervenir plus tôt ; et les donateurs adoptent des réformes qui facilitent la collaboration entre les intervenants dans le secteur humanitaire et dans celui du développement, au lieu de créer des incitations qui les éloignent les uns des autres. La communauté internationale doit aux plus de 75 millions de personnes déplacées dans le monde de mettre en œuvre les conclusions de l'étude du Comité permanent interorganisations.

27. **M^{me} Bechdol** (Directrice générale adjointe de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture), intervenant par visioconférence, souhaite faire part de quelques actions prioritaires à même de susciter un véritable changement. Premièrement, chacun doit s'engager plus fermement à améliorer la coordination dans le système des Nations Unies. Il est temps de se débarrasser des anciens modèles fondés sur la concurrence. Les partenaires opérationnels, les institutions financières et les gouvernements nationaux doivent collaborer pour obtenir de meilleurs résultats pour les personnes déplacées. Deuxièmement, l'agriculture sert de passerelle entre la réponse humanitaire traditionnelle et l'action de développement, car elle est le point d'entrée reliant les actions fondamentales à court terme aux solutions de développement à plus long terme. Les institutions humanitaires répondent aux besoins immédiats de nombreuses personnes déplacées, mais, pour briser le cycle de la dépendance, ces personnes doivent se voir offrir la possibilité de reconstruire leurs moyens de subsistance et d'évoluer vers l'autonomie le plus tôt possible, y compris dans les situations de déplacement prolongées.

28. Il est frappant de constater que de nombreuses personnes déplacées exercent en fait elles-mêmes un métier agricole, mais n'ont plus les moyens de se nourrir ou de nourrir leur famille. Plutôt que de leur fournir une aide humanitaire traditionnelle, il est souvent plus rentable de mettre à leur disposition des semences locales de qualité, des vaccins et aliments pour animaux ainsi que du matériel de pêche. C'est d'ailleurs ce que l'on a aussi pu constater même dans la plus grande crise de déplacements internes au monde, celle qui frappe le Soudan, en particulier pendant la saison des semailles.

29. Les personnes déplacées souhaitent des solutions à plus long terme qui leur permettent de retrouver une vie digne. Dans cette optique, il faut investir dans des efforts de résilience communautaire qui contribuent à combler le fossé entre les besoins de base et les plans de développement plus larges.

30. **M^{me} Daniels** [Directrice générale adjointe chargée des opérations à l'Organisation internationale pour les migrations (OIM)], intervenante, constate que l'augmentation sans précédent du nombre de personnes déplacées est allée de pair avec une série de réformes et d'initiatives visant à mettre en place des cadres et des normes au niveau mondial, qui ont permis de prendre conscience du fait que la crise des déplacements ne peut être durablement résolue par la seule aide humanitaire.

31. Le large éventail de services et de formes d'assistance nécessaires pour parvenir à des solutions durables a également été mis en évidence dans un rapport récent de l'OIM, où il est constaté que les personnes déplacées ayant accès à un abri ou à un logement adéquat avaient deux fois plus de chances d'avoir un revenu stable et que les personnes déplacées en raison de la sécheresse avaient une probabilité vingt fois inférieure de rentrer chez elles. Il est clairement indiqué dans ce rapport que des solutions sûres et durables nécessitent une large collaboration avec les acteurs locaux. Dans toute approche, il faut donc placer les populations touchées par les déplacements au centre des efforts.

32. Cependant, malgré le consensus grandissant sur l'approche à privilégier, ses principes ne sont encore pas suffisamment traduits dans la pratique. Malheureusement, l'approche axée sur le secteur humanitaire ne permet souvent pas de comprendre la manière dont les personnes concernées expriment leurs besoins et leurs objectifs, ni de répondre efficacement à ces besoins et objectifs. De nouveaux modèles sont nécessaires qui, entre autres, donnent la priorité à la l'adaptation aux conditions locales, la faculté d'action et les interventions intégrées dans tous les secteurs ; placent les individus et les populations au centre de la riposte ; mettent l'accent sur le lien entre les stratégies locales et les stratégies plus larges ; et favorisent un consensus pour combler le fossé entre l'aide humanitaire et le développement.

33. La planification à l'échelle communautaire de l'OIM illustre une façon de procéder qui met l'accent sur la participation de la communauté aux processus de planification et de prise de décision. Cette méthode s'est révélée efficace pour coordonner les activités et adapter les interventions aux conditions locales ainsi que pour intégrer les activités humanitaires, de redressement et de développement dans une approche centrée sur la

communauté. Par exemple, dans des pays comme le Soudan du Sud, l'Iraq, la Somalie, l'Éthiopie et l'Ukraine, où la planification à l'échelle communautaire a permis de rassembler divers secteurs, des progrès significatifs ont été enregistrés. En donnant aux communautés la possibilité de prendre leurs propres décisions, de s'autoorganiser et de plaider en faveur de la satisfaction de leurs besoins, cette forme de planification collective permet d'aborder les problèmes de manière globale et non pas secteur par secteur.

34. Trois aspects clés de l'approche de la planification à l'échelle communautaire peuvent contribuer à améliorer les interventions et à accroître l'impact. Premièrement, des investissements sont nécessaires pour établir et maintenir dans la durée des réseaux au sein des communautés. Dans cette optique, il convient de remédier à un sentiment de méfiance profondément ancré et faire en sorte que l'implication soit cohérente et fiable et ne se manifeste pas seulement lorsqu'une crise occupe le devant de la scène internationale. L'instauration de la confiance nécessite une implication à long terme et un dialogue continu. Deuxièmement, l'articulation de l'aide autour de plans locaux, pilotés par les populations locales et non applicables strictement à un secteur particulier, permet de prendre en compte les priorités définies sans filtre par les communautés. Troisièmement, il y a lieu de repenser les paramètres traditionnels du système étatique et de reconnaître que les opérations se déroulent souvent dans des communautés dont l'éloignement par rapport à la capitale du pays est accentué par des différences ethniques, religieuses, économiques et politiques. Dans de tels scénarios, d'autres approches, telles que des partenariats avec les acteurs locaux, les autorités des plus petites unités administratives, les groupes de base et les membres de la communauté, sont devenues essentielles. Ces efforts au niveau local sont indispensables pour renouer le contrat social avec les populations déplacées.

35. **M^{me} Betancur** (Rapporteuse spéciale sur les droits humains des personnes déplacées dans leur propre pays), intervenante, voudrait formuler trois recommandations pouvant contribuer à la mise en place des conditions nécessaires à la recherche de solutions durables aux déplacements internes.

36. Premièrement, s'attaquer aux causes profondes des déplacements contribue à la mise en place de solutions durables et à la prévention de nouveaux déplacements. Pour ce faire, une démarche multidimensionnelle s'impose, dans laquelle l'État joue un rôle clé, car il est de la responsabilité première des autorités nationales de protéger les personnes déplacées en tant que citoyens. De manière générale, il faut

s'attacher davantage à prévenir les conflits, à construire la paix et à la maintenir et à réduire la violence.

37. Deuxièmement, parmi les solutions durables à la question des déplacements internes doit figurer le rétablissement des droits des personnes déplacées. Mais, l'accès aux droits doit être contrôlé et les responsabilités doivent être garanties. Lorsqu'elles sont consultées de manière efficace, les personnes déplacées peuvent contribuer à améliorer et à préciser les lois, les cadres d'action et les programmes opérationnels.

38. Troisièmement, il importe de garder à l'esprit que les personnes déplacées et les communautés touchées par les déplacements peuvent tirer d'autres avantages de leur participation, tels qu'une plus grande confiance au sein de la communauté, une réduction des tensions intracommunautaires et une appropriation des processus et des résultats.

39. Quatrièmement, un forum multipartite sur les déplacements internes peut être créé pour favoriser le dialogue et la coopération sur la mise en œuvre des Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays. Ce forum devra être ouvert aux États, aux mécanismes, organes, organismes, fonds et programmes des Nations Unies, aux organisations intergouvernementales et régionales, aux institutions nationales des droits humains, aux universitaires et aux experts en matière de déplacement interne, aux organisations non gouvernementales et aux personnes déplacées.

40. En conclusion, des mesures concrètes sont nécessaires pour traduire en résultats tangibles l'engagement pris dans le cadre des objectifs de développement durable de ne pas laisser de côté les personnes déplacées. En accordant la priorité aux droits humains et en favorisant la collaboration, les communautés peuvent non seulement survivre, mais aussi prospérer malgré les défis posés par les différents facteurs de déplacement, comme les conflits, la violence, les catastrophes et les changements climatiques, entre autres.

41. **M. Mazou** [Haut-Commissaire assistant chargé des opérations au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)], intervenant, fait observer que d'énormes progrès ont été réalisés ces deux dernières années pour faire en sorte que les déplacements internes soient considérés non seulement comme une question humanitaire, mais aussi comme une crise qui peut et doit être résolue au moyen d'actions de développement. À terme, il importera de mobiliser davantage de ressources pour le développement, de renforcer la cohérence dans la prise de décision, d'améliorer la collecte et l'utilisation des données et d'accroître la participation

des personnes déplacées à l'élaboration des programmes en leur faveur.

42. Le Haut-Commissariat a élaboré un plan quinquennal qui comprend des actions pilotées par les gouvernements, axées sur la protection et menées à l'initiative des personnes déplacées pour trouver des solutions durables. Parmi les caractéristiques importantes du plan figurent une approche intégrée et multisectorielle, qui nécessite une coordination et une collaboration étroites ainsi que la collecte, l'analyse et l'utilisation de données socioéconomiques complètes pour étayer le travail commun sur les solutions.

43. Les personnes déplacées doivent être intégrées dans les plans de développement nationaux et locaux et le financement des donateurs et des partenaires de développement doit être aligné sur ces plans. La collaboration avec les institutions financières internationales, les banques multilatérales de développement, les donateurs bilatéraux et le secteur privé est également essentielle pour favoriser l'inclusion des personnes déplacées et accélérer la mise en œuvre de solutions durables, alors que la participation et l'autonomisation des communautés sont au cœur de ces solutions. Des réformes juridiques, politiques et institutionnelles sont souvent nécessaires pour garantir que les besoins spécifiques des personnes déplacées soient pris en compte de manière adéquate par les autorités compétentes. Soutenir les autorités dans l'élaboration et la mise en œuvre de cadres adéquats fait progresser les droits des personnes déplacées.

44. Il est impératif, collectivement, de s'appuyer sur les résultats obtenus sur le terrain et d'adapter et d'amplifier les mesures qui ont fonctionné au niveau local, sous la direction des autorités locales et nationales et avec l'implication d'acteurs de la paix, du développement et de l'aide humanitaire pleinement déterminés, travaillant de concert avec les acteurs communautaires. L'efficacité de l'action ne se mesure pas seulement en chiffres ; elle s'évalue en termes de solutions durables répondant aux préoccupations en matière de protection et permettant aux anciens déplacés internes de participer à tous les aspects de la vie, sur un pied d'égalité avec les autres citoyens, et de construire un avenir résilient. Certains progrès ont été accomplis à cet égard, mais beaucoup reste à faire.

45. **M^{me} Donli** (Directrice du Centre pour l'égalité des genres, la paix et le développement au Nigéria), intervenante, fait savoir que la crise provoquée par l'insurrection de Boko Haram a entraîné le déplacement interne de plus de 2,4 millions de personnes au Nigéria. Dans leur premier effort de recherche de solutions durables, les gouvernements des États de Borno, Adamawa et Yobe, où l'on compte encore 2,1 millions

de personnes déplacées, n'ont malheureusement pas intégré les enseignements tirés du Cadre conceptuel du Comité permanent interorganisations sur les solutions durables pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, du Programme d'action du Secrétaire général sur les déplacements internes, de la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique et de la politique nationale du Gouvernement nigérian. Par exemple, certaines personnes déplacées dans les trois États ont été autorisées à retourner dans des « villes de garnison », où sont tracés des périmètres au-delà desquels elles ne sont pas autorisées à circuler. Ces restrictions, associées à l'absence de services et d'infrastructures de base, notamment d'écoles et d'hôpitaux, les ont privées de tout espoir de vivre dans la dignité. Nombre d'entre elles ont donc décidé de quitter ces sites et de retourner dans des camps non officiels et des communautés d'accueil locales.

46. Après l'échec de cette politique, les gouvernements des trois États ont lancé des stratégies plus en phase avec des solutions durables. Cependant, la mise en œuvre de chacune d'entre elles coûtera des milliards de dollars et les ressources pour les financer feront malheureusement largement défaut. Au nom du Gouvernement nigérian, l'intervenante a appelé les partenaires multilatéraux, bilatéraux et autres partenaires de développement à proposer de soutenir financièrement les stratégies envisagées.

47. Enfin, les décideurs et les responsables financiers nationaux doivent prendre en compte les points de vue des populations locales dans la formulation des politiques et des décisions financières, parce que ce sont elles qui ont l'expertise nécessaire à la recherche de solutions et que leur implication renforce la légitimité des décisions prises. On ne saurait donc trop insister sur l'importance des programmes de participation communautaire.

48. **M^{me} Noda** (Sous-Secrétaire générale et Administratrice assistante et Directrice du Bureau de gestion des crises du Programme des Nations Unies pour le développement), intervenante, observe que l'objectif ultime du passage de la phase des secours à celle du développement est de rétablir un développement durable à plus long terme. Cependant, les politiques visant à lutter contre les déplacements internes n'ont pas permis d'atteindre cet objectif, ce qui est regrettable. Les personnes déplacées doivent être soutenues en tant que citoyens déplacés et pas seulement en tant que bénéficiaires d'une aide. C'est la rupture du contrat social entre les États et les citoyens qui conduit à la perpétuation de la situation des personnes déplacées, qui passent souvent des années sans bénéficier des services

sociaux de base, de la protection sociale ou d'un travail décent et ne peuvent ni exercer leurs droits en tant que citoyens sur un pied d'égalité ni contribuer au progrès au sein de leurs communautés. Des solutions durables et viables ne pourront être trouvées pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays que lorsqu'elles seront traitées comme des citoyens à part entière.

49. Il n'est pas tenable de traiter le déplacement de personnes comme une crise humanitaire alors que le développement est la seule véritable option. Il faut donc s'attaquer aux causes profondes qui poussent des individus à tout laisser derrière eux et passer de la théorie à la pratique en ce qui concerne le lien entre l'aide humanitaire, le développement et la paix. Dans cette optique, l'aide humanitaire à court terme doit être associée à des efforts de développement et de paix à long terme. Le PNUD se félicite des appels lancés en faveur d'un changement radical en faveur de solutions pilotées par les gouvernements et axées sur le développement. Entre autres initiatives, il collabore avec les gouvernements, les autorités locales et d'autres partenaires pour mettre au point des solutions durables ; s'emploie à assurer l'intégration des mesures nécessaires pour faire face aux déplacements internes dans les plans de développement nationaux et locaux ; aide les gouvernements à mettre en place des cadres de financement nationaux intégrés.

50. Le PNUD demande que la question des déplacements internes fasse l'objet d'un regain d'attention en tant que problème majeur de développement dans le contexte de l'accélération des actions menées pour réaliser les objectifs de développement durable et atteindre les personnes les plus défavorisées, y compris les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

51. **M. Widmer** (Observateur de la Suisse) estime que la communauté internationale doit allier les instruments humanitaires, de développement et de paix sur la base d'une approche cohérente. Elle pourra ainsi s'engager vers des solutions durables pour rétablir les droits fondamentaux et éviter des situations de déplacement prolongées, où les populations déplacées restent dépendantes de l'aide humanitaire durant des années. Toutefois, les solutions envisageables varient suivant les personnes, selon les critères d'âge ou de genre ou si elles sont porteuses d'un handicap, autant d'aspects qui doivent être pris en compte par des mesures spécifiques. Prévenir les déplacements internes et trouver des solutions sont des tâches de longue haleine, qui requièrent l'attention de tous les acteurs, du niveau mondial jusqu'au niveau local.

52. **M. Løvold** (Observateur de la Norvège) considère qu'il est plus important que jamais de trouver des solutions durables aux nombreuses situations de déplacement interne se perpétuant partout dans le monde. L'appropriation nationale et la mobilisation politique sont essentielles à cet égard, car les gouvernements ont la responsabilité de protéger leurs populations, de fournir des services et de garantir un développement inclusif. Toutefois, comme la plupart des situations de déplacement interne interviennent dans des contextes complexes et difficiles, le soutien de la communauté internationale reste nécessaire. Les coordonnatrices et les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies jouent un rôle crucial en facilitant ce soutien dans de nombreux pays. Les entités des Nations Unies doivent travailler de concert pour apporter une réponse commune en partenariat avec les autres acteurs.

53. Si la réponse humanitaire aux déplacements internes peut préparer le terrain à des solutions, à long terme, ce sont les acteurs du développement qui doivent redoubler d'efforts en accélérant et en renforçant leur engagement. La recherche de solutions aux situations prolongées de déplacement interne nécessite souvent une aide au développement à grande échelle et de longue durée. La mise en place de collectivités et d'infrastructures résilientes est indispensable pour éviter des situations où la population est contrainte de fuir en abandonnant tous ses biens. Aucun effort ne doit être ménagé dans ce domaine.

54. Un long chemin reste à parcourir pour inverser la tendance à l'augmentation du nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays en raison de conflits, de violations des droits humains, de catastrophes naturelles et des changements climatiques. Face à l'ampleur de ces défis, la Norvège contribue au Fonds pour les solutions à apporter à la question des déplacements internes.

55. Le Groupe de haut niveau chargé de la question des déplacements internes, le Programme d'action du Secrétaire général sur les déplacements internes et le Conseiller spécial pour les solutions à apporter à la question des déplacements internes ont enclenché une dynamique positive qui doit être entretenue. La Rapporteuse spéciale sur les droits humains des personnes déplacées dans leur propre pays continue également de jouer un rôle crucial. Dans toutes les situations d'urgence, plusieurs entités des Nations Unies déploient des efforts opérationnels importants pour aider les personnes déplacées. Toutefois, pour obtenir des résultats positifs, une approche renforcée et intégrée des déplacements internes doit être mise en œuvre à

l'échelle du système, ce qui suppose une implication plus étroite des acteurs du développement.

56. **M^{me} Wong** (États-Unis d'Amérique) dit que son pays reste déterminé à répondre aux besoins des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, qu'il s'agisse de trouver des solutions aux déplacements prolongés, de prévenir de nouveaux déplacements ou d'améliorer l'assistance et la protection des personnes nouvellement déplacées ou déplacées de manière répétée par des conflits ou des catastrophes. Il y a lieu d'accélérer la mise en œuvre d'une approche plus cohérente dans laquelle les acteurs de l'aide humanitaire, du développement et de la paix collaborent avec les administrations nationales et locales, les banques multilatérales de développement, le secteur privé et, avant tout, les personnes déplacées. Cette approche globale joue un rôle déterminant dans l'application de deux politiques importantes des États-Unis – la loi sur la fragilité mondiale et la Stratégie pour la prévention des conflits et la promotion de la stabilité – et représente une étape nécessaire pour que les préoccupations des personnes déplacées et les besoins qu'elles ont elles-mêmes définis soient au centre de l'attention dans les contextes fragiles et touchés par les conflits.

57. L'Agence des États-Unis pour le développement international s'emploie à favoriser le passage de l'aide humanitaire au développement économique dans deux zones géographiques spécifiques où se trouvent un grand nombre de personnes déplacées. Ces réformes internes sont importantes, mais c'est la cohérence de l'action des donateurs, des gouvernements et des autres partenaires conformément au lien entre l'aide humanitaire, le développement et la paix qui permettra de progresser sur la voie de solutions durables.

58. Faute de solutions durables, les personnes déplacées dépendent souvent de l'aide humanitaire, qui ne saurait à elle seule répondre à leurs besoins. En prenant des mesures collectives pour regrouper les ressources consacrées à l'ensemble des actions d'aide humanitaire, de développement et de paix, on pourra donner aux personnes déplacées les moyens de trouver des solutions, de vivre dans la dignité et de renforcer leur résilience. L'intervenante demande aux autres membres de la table ronde comment les communautés locales et le secteur privé peuvent être associés à ces efforts.

59. **M^{me} O'Malley** (Royaume-Uni) considère que, pour réaliser les objectifs de développement durable et atteindre les plus vulnérables, y compris les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, les besoins humanitaires devront diminuer et non augmenter au fil du temps. Pour ce faire, il est urgent de passer des

mesures de gestion et d'intervention face aux crises à des mesures d'anticipation et de réduction de leur impact et, si possible, des mesures de prévention. Heureusement, des progrès sont déjà faits dans cette voie et le Royaume-Uni apporte sa contribution dans trois domaines principaux.

60. Premièrement, il encourage les partenariats entre les acteurs de l'aide humanitaire, du développement, de la consolidation de la paix et de la lutte contre les changements climatiques afin d'accroître les retombées des investissements et de réduire les doubles emplois de ressources limitées, notamment en soutenant les coordonnatrices et les coordonnateurs résidents des Nations Unies. Les orientations données par la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à sa vingt-huitième session, quant à la nécessité de « Construire en mieux pour l'avenir » définissent la voie à suivre pour élaborer des programmes et réaliser des investissements qui soient liés entre eux, qui se complètent les uns les autres et qui s'échelonnent dans le temps de manière à se renforcer mutuellement, en prenant en compte les facteurs de conflit et les risques liés au climat.

61. Deuxièmement, le Royaume-Uni utilise sa position de donateur et de membre du conseil d'administration des institutions financières internationales et du Fonds vert pour le climat pour débloquer l'accès au financement de l'action climatique, y compris pour les États fragiles et touchés par des conflits qui comptent un grand nombre de personnes déplacées. L'annonce faite récemment par le Fonds vert pour le climat d'un plan d'investissement accéléré pour la Somalie, avec une dotation prévue de 100 millions de dollars en 2024, représente un progrès important et la même approche devrait être déployée sans tarder pour d'autres États fragiles et touchés par des conflits.

62. Troisièmement, le Royaume-Uni donne la priorité à la collaboration avec les populations et les acteurs locaux touchés par les changements climatiques, y compris les personnes déplacées. La majeure partie des fonds destinés à l'adaptation au climat n'ont pas quitté les capitales, ce qui signifie qu'ils n'ont pas atteint les personnes les plus vulnérables. Les sources de financement de l'action climatique doivent faire preuve d'une plus grande souplesse pour faciliter le renforcement des partenariats locaux, en particulier dans les contextes où le nombre de personnes déplacées est élevé. Par exemple, au Soudan du Sud, le Royaume-Uni finance des stratégies d'amélioration des moyens de subsistance résilientes face aux changements climatiques, afin d'améliorer la sécurité alimentaire, de

réduire la dépendance à l'égard de l'aide humanitaire et de favoriser l'autonomie des personnes déplacées. Ces stratégies sont plus efficaces lorsque les communautés et les populations locales touchées jouent un rôle essentiel et lorsque les gouvernements fournissent des services. L'intervenante souhaite avoir davantage d'informations sur les prochaines occasions qui seront offertes de débattre des stratégies intéressant les personnes déplacées, notamment la manière de mettre en œuvre le Programme d'action du Secrétaire général sur les déplacements internes.

63. **M. Sahraoui** (Observateur de l'Algérie) déclare que si les déplacements internes restent l'un des défis mondiaux les plus pressants, la mise en œuvre du Programme 2030 offre une occasion unique de s'attaquer à leurs causes profondes. Toutefois, l'engagement de ne pas laisser de côté les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, qui constituent l'un des groupes les plus vulnérables, reste un vœu pieux pour bon nombre d'entre elles. Dans le cadre des initiatives de développement durable visant à aider les personnes déplacées, il faut s'attacher en priorité à leur garantir l'accès aux services de base, à leur ouvrir des perspectives économiques et à renforcer la gouvernance locale.

64. De l'avis de l'Algérie, parallèlement aux initiatives humanitaires, il est essentiel de prendre en compte de manière systématique les personnes déplacées dans la planification du développement. C'est la seule façon de garantir qu'elles pourront contribuer activement à façonner leur avenir.

65. À terme, la communauté internationale doit s'attacher à renforcer la coordination entre les acteurs de l'aide humanitaire et du développement, à améliorer les capacités nationales disponibles pour faire face aux déplacements et à veiller à ce que les solutions soient proposées par les communautés déplacées elles-mêmes.

66. Enfin, trois enseignements essentiels peuvent être tirés des initiatives visant à accroître l'impact des efforts humanitaires et de développement : a) il importe que les acteurs du développement s'impliquent tôt et de façon soutenue dans la recherche de solutions aux déplacements ; b) des financements pluriannuels flexibles sont nécessaires pour combler le fossé entre l'aide humanitaire et le développement ; c) pour servir de base aux décisions en matière de politiques à suivre et de programmation, des données et des éléments d'information probants sont essentiels.

67. **M. Popowski** (Directeur général de la Direction générale de la protection civile et des opérations d'aide humanitaire européennes de la Commission européenne) souligne que la dépendance totale à l'égard

de l'aide humanitaire n'est pas une solution durable au problème des déplacements. Les gouvernements et les autres acteurs, tels que les banques et le secteur privé, doivent apporter leur contribution à la création d'emplois, notamment en donnant accès au microcrédit. Une approche mettant en avant le lien entre l'aide humanitaire, le développement et la paix est indispensable au succès de ces solutions durables.

68. **M. Piper** (Sous-Secrétaire général, Conseiller spécial pour les solutions à apporter à la question des déplacements internes), répondant à la question de la représentante des États-Unis d'Amérique sur la participation du secteur privé à la recherche de solutions durables, fait observer que, dans de nombreux pays, les possibilités de partenariat avec le secteur privé sont considérables dans le domaine de la construction de logements. C'est pourquoi il a récemment commencé à collaborer avec la Société financière internationale du Groupe de la Banque mondiale pour planifier un dialogue sur cette question avec des partenaires du secteur privé. Certains pays tirent également parti des mécanismes du marché en cédant des terrains qui peuvent ensuite être vendus pour la construction d'habitations ou en donnant aux personnes déplacées des terrains en échange d'investissements dans les communautés locales. Toutefois, on peut et on doit faire davantage pour encourager la participation du secteur privé à de telles initiatives.

69. Répondant à la question de la représentante du Royaume-Uni sur les prochaines occasions qui seront offertes de débattre des stratégies intéressant les déplacements internes, l'intervenant indique que la Commission de consolidation de la paix organisera la semaine suivante une rencontre à laquelle les personnes déplacées seront étroitement associées grâce à la mobilisation du Conseil économique et social. Le prochain forum politique de haut niveau pour le développement durable comportera également un événement parallèle organisé par le PNUD sur les déplacements internes. En outre, les réunions annuelles du Groupe de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international qui se tiendront en 2024 pourront être l'occasion de réfléchir à la manière de financer des solutions aux déplacements internes.

70. Si l'on ne sait pas encore si les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays seront mentionnées dans la prochaine déclaration du Sommet de l'avenir, on peut s'attendre à ce que l'importance des actions de développement en leur faveur soit incluse dans le libellé de la prochaine résolution sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. L'intervenant espère que la résolution établira

également le forum proposé par le Secrétaire général pour un dialogue continu sur les déplacements internes aux niveaux régional et mondial.

71. **M. Rajasingham** (Directeur de la Division de la coordination du Bureau de la coordination des affaires humanitaires) rappelle que les solutions durables doivent être pilotées au niveau communautaire et que les moyens doivent être donnés aux acteurs locaux de mettre en œuvre les mesures que la situation impose grâce à des partenariats innovants avec les autorités locales et les intervenants locaux de première ligne. Les coordonnatrices et les coordonnateurs résidents contribuent de façon déterminante à mettre en relation les acteurs de l'aide humanitaire, du développement et de la paix, dont la collaboration est indispensable pour aider les gouvernements à trouver des solutions aux problèmes mis en évidence par les intervenants locaux auprès des personnes déplacées.

72. **M^{me} Betancur** (Rapporteuse spéciale sur les droits humains des personnes déplacées dans leur propre pays) dit que les progrès importants réalisés dans le développement de mécanismes de financement innovants pour les personnes déplacées doivent être préservés. S'attaquer aux causes profondes des déplacements est essentiel au succès des solutions durables, tout comme le fait d'être à l'écoute des personnes déplacées et de veiller à ce qu'elles puissent exercer leurs droits. Dans cette optique, davantage d'investissements sont nécessaires pour soutenir les organisations non gouvernementales et les autres organisations qui œuvrent auprès des personnes déplacées pour répondre à leurs besoins.

73. **M^{me} Bechdol** (Directrice générale adjointe de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture), intervenant par visioconférence, est convaincue que tout doit être mis en œuvre pour prévenir les situations de déplacement interne, y compris des stratégies d'anticipation. Face à des événements météorologiques sans précédent, ces stratégies doivent être fondées sur les systèmes d'alerte rapide et des analyses des risques améliorées. Outre ces efforts reposant sur les données, il importera aussi de collaborer avec les gouvernements, les responsables nationaux, le secteur privé et les partenaires locaux pour mettre au point des plans d'action préapprouvés et assortis d'un financement pré-affecté. Des mécanismes de financement plus souples et plus créatifs sont nécessaires à cet égard et l'intervenante se félicite des actions déjà engagées pour mettre en place de tels mécanismes.

74. **M^{me} Daniels** (Directrice générale adjointe chargée des opérations à l'Organisation internationale pour les migrations) indique qu'en conséquence de la crise

climatique, on dénombrera 216 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays d'ici à 2050. Il ressort des données disponibles que les répercussions des changements climatiques rendent vingt fois moins probable le retour dans leur foyer des personnes déplacées. Les plans d'adaptation au climat peuvent donc jouer un rôle très important dans la prévention de nouveaux déplacements et l'arrêt des déplacements existants.

75. L'intervenante souhaite mentionner trois derniers points qui n'ont pas encore été examinés : l'engagement de la diaspora revêt une importance vitale dans la lutte contre les déplacements au niveau communautaire, compte tenu notamment du fait que ses envois de fonds contribuent au financement des objectifs de développement durable ; les efforts de développement locaux doivent être mieux reliés à la planification et aux investissements nationaux en matière de développement ; les villes et leurs maires jouent un rôle essentiel dans la lutte contre les déplacements urbains, car les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays s'installent généralement dans les zones urbaines.

76. **M. Mazou** (Haut-Commissaire assistant chargé des opérations au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés) note que, dans un contexte où les interventions humanitaires sont déjà chroniquement sous-financées, le financement des activités de développement devient encore plus important et salue les initiatives lancées par le secteur privé pour venir en aide aux personnes déplacées.

77. **M^{me} Donli** (Directrice du Centre pour l'égalité des sexes, la paix et le développement au Nigéria) indique que les gouvernements des États de Borno, Adamawa et Yobe au Nigéria ont reconnu que les principaux éléments d'une mise en œuvre réussie de leurs stratégies de solutions durables sont une mobilisation efficace au plus haut niveau, des partenariats solides et une amélioration de la situation en matière de sécurité. Les stratégies sont inclusives et complètes, mais malheureusement de nombreuses personnes déplacées en ignorent l'existence. Il faut donc leur donner les moyens de connaître et de revendiquer leurs droits.

78. **M^{me} Noda** (Sous-Secrétaire générale et Administratrice assistante et Directrice du Bureau de gestion des crises du Programme des Nations Unies pour le développement) se félicite de l'existence d'un consensus sur la nécessité d'apporter des solutions durables à la question des personnes déplacées. Elle attend avec impatience de collaborer avec le Conseil pour faire en sorte que la question des déplacements internes occupe une place encore plus importante dans son prochain programme de travail, au-delà de sa

réunion sur le passage de la phase des secours à celle du développement.

79. **M. Ladeb** (Vice-Président), résumant la situation, souligne le caractère indispensable des partenariats avec les gouvernements et du soutien à apporter à ces derniers afin de favoriser la collaboration intersectorielle requise pour faire progresser les solutions durables et atteindre les objectifs de développement durable. Les participants à la réunion ont débattu de la manière dont les interventions humanitaires préparaient le terrain à des solutions durables. Il est évident que les acteurs du développement doivent se positionner plus tôt et avec plus de ressources et maintenir leur niveau de soutien, en considérant les déplacements internes comme une priorité pour le développement et la consolidation de la paix.

80. Dans plusieurs pays, des pratiques optimales commencent à être appliquées, les gouvernements prônant de nouvelles approches pour répondre aux besoins de leurs citoyens. Soutenir ces efforts et tirer des enseignements de ce qui fonctionne permettra d'aider les millions de personnes toujours déplacées ailleurs. Ce n'est qu'en œuvrant à des solutions durables qui réduisent les risques et permettent de remédier aux vulnérabilités dans les pays touchés par les crises que l'on pourra véritablement changer les choses. Il est essentiel que les gouvernements, la société civile, les donateurs, les institutions financières internationales, les banques multilatérales de développement, le secteur privé et le système des Nations Unies unissent leurs efforts.

81. Le Programme d'action du Secrétaire général sur les déplacements internes a favorisé la mobilisation et contribué à des progrès importants ces deux dernières années. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire, notamment en matière de prévention et de financement du développement à grande échelle. Les États Membres peuvent contribuer à ces efforts en accordant une plus grande attention aux déplacements internes dans diverses discussions et en ouvrant la voie à des objectifs encore plus ambitieux. Il est également impératif de souligner la contribution essentielle des donateurs. La manifestation d'une volonté collective apportera une contribution précieuse à la prochaine réunion ministérielle devant se tenir pour préparer le Sommet de l'avenir.

La séance est levée à 12 h 30.